



EXAMEN
D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE
DES CANDIDATS
REVISEURS
D'ENTREPRISES

EPREUVE ECRITE DES
29 ET 30 SEPTEMBRE 2022
– 1ERE PARTIE

EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS REVISEURS D'ENTREPRISES

**VOUS ETES REVISEUR D'ENTREPRISES DANS UN CABINET ET VOUS
DEVEZ PRENDRE POSITION PAR RAPPORT AUX QUESTIONS SUIVANTES
DANS LES DOMAINES SUIVANTS :**

Partie I : Sociétés commerciales	3
Question 1 (10 points)	4
Question 2 (10 points)	7
Partie II : OPC	7
Question 3 (7 points)	9
Question 4 (5 points)	9
Question 5 (4 points)	9
Question 6 (4 points)	10
Partie III : Assurances	10
Question 7 (3 points)	10
Question 8 (3 points)	11
Question 9 (2 points)	11
Question 10 (2 points)	12

EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS REVISEURS D'ENTREPRISES

1. N'oubliez pas de mentionner votre numéro d'identité personnel anonyme sur l'étiquette de votre farde ainsi que sur chaque feuille d'examen.
2. Veuillez noter vos réponses à chaque question sur une nouvelle feuille séparée.
3. N'oubliez pas de noter le n° de la question à laquelle vous répondez ainsi que le n° de la page sur chaque feuille (cases prévues en haut à droite de chaque feuille).
4. A la fin de l'épreuve, veuillez regrouper vos feuilles de réponse dans l'ordre des questions et donner une numérotation globale aux feuilles remises (en bas, à droite de chaque feuille).
5. Soignez votre écriture et utilisez une encre foncée pour rédiger vos réponses (noire ou bleue).

Partie I : Sociétés commerciales

Partie A

Vous êtes le réviseur d'entreprises de JAUNE S.A., un fournisseur de services de télécommunication basé au Luxembourg dont les actions sont cotées à la Bourse de Luxembourg. Ainsi, JAUNE S.A. prépare ses états financiers 2021 conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (IAS/IFRS). Son exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

En 2021, JAUNE S.A. a conclu des contrats avec des clients de détail comme suit :

- A. A partir du 1er octobre 2021, JAUNE S.A. fournit des services de télécommunication à 1.000 nouveaux clients de détail qui sont regroupés dans le portefeuille "RETAIL 1". Au total, ces clients paient des frais fixes mensuels de 100 000 € pour ces services (c'est-à-dire 100 € par mois et par client). Les contrats incluent la livraison au cours du premier mois du contrat d'un combiné modèle "S45" à chaque client sans frais supplémentaires.

- B. A partir du 1er octobre 2021, JAUNE S.A. fournit des services de télécommunication à 3.000 autres nouveaux clients de détail qui sont regroupés dans le portefeuille "RETAIL 2". Au total, ces clients paient des frais fixes mensuels de € 180.000 pour ces services (soit € 60 par mois et par client). Les termes du contrat ne comprennent pas de services ou de livraisons supplémentaires.
- C. A partir du 1er novembre 2021, JAUNE S.A. fournit des services de télécommunication à 2.000 autres nouveaux clients de détail qui sont regroupés dans le portefeuille "RETAIL 3". Au total, ces clients paient des frais fixes mensuels de € 260.000 pour ces services (soit € 130 par mois et par client). Les contrats prévoient la livraison d'un téléphone portable modèle "S45" à chaque client sans frais supplémentaires au cours du premier mois du contrat et d'une tablette modèle "T3" à chaque client en février 2022. La tablette sera également livrée sans frais supplémentaires.
- D. En novembre 2021, JAUNE S.A. vend 500 combinés modèle "S45" au prix de 600 € par unité à des clients autres que ceux des portefeuilles RETAIL 1-3. Le même mois, elle vend 700 unités de la tablette "T3" pour un prix de 400 € l'unité à d'autres clients.

Tous les contrats de A, B et C ont une durée de 12 mois et ne sont pas résiliables. Tous les paiements sont dus avant la fin de chaque mois. Tous les clients ont une solvabilité élevée et incontestable et paient les montants dus en temps voulu. La taxe sur la valeur ajoutée et tous les aspects liés à la valeur temporelle de l'argent doivent être ignorés (TVA = 0% ; taux d'intérêt = 0%).

Question 1 (10 points)

a) *Veillez présenter le modèle en cinq étapes de reconnaissance des revenus conformément à la norme IFRS 15. Vous n'êtes pas tenu d'expliquer chaque étape en détail. (2,5 points)*

b) *Pour chacune des transactions A à D ci-dessus, veuillez calculer les revenus à reconnaître par JAUNE S.A. au cours de l'exercice 2021 pour chaque obligation de prestation (« performance obligation »). Veuillez détailler tous les calculs et présenter les écritures comptables schématiques pour les transactions de reconnaissance des revenus de l'année fiscale 2021 (Dr/Cr). Les écritures comptables peuvent être résumées au niveau annuel (aucun enregistrement mensuel des transactions n'est requis). (7,5 points)*

Partie B

Votre client (Partie A), JAUNE S.A., est une entreprise de télécommunications plutôt jeune et dynamique qui développe rapidement sa clientèle mais n'a pas encore atteint le seuil de rentabilité en termes de profits/pertes. Néanmoins, elle a déjà atteint une capitalisation boursière substantielle basée sur les attentes de croissance. Pour l'instant, le contenu des conférences téléphoniques des analystes se concentre principalement sur la croissance de sa clientèle et de ses revenus plutôt que sur sa marge bénéficiaire.

En 2021, JAUNE S.A. s'est diversifiée dans une activité secondaire de vente de services de télévision. Le contenu du service de télévision est fourni par RLT, une chaîne de télévision locale luxembourgeoise. Le modèle économique est le suivant.

Jusqu'en août 2021, RLT ne vend son contenu que directement via des abonnements à ses propres clients. RLT facture à ses clients directs 30 € par mois. A partir du 1er septembre 2021, JAUNE S.A. et RLT ont convenu que JAUNE S.A. capitalisera sur son canal de distribution de services de télécommunication pour vendre les abonnements de RLT.

A cette fin, JAUNE S.A. propose à ses clients particuliers l'abonnement RLT à un tarif réduit de € 25 par mois. Si un client de JAUNE S.A. est intéressé par cette offre, il peut conclure un contrat avec JAUNE S.A. mais les termes du contrat stipulent que le service est exclusivement fourni par RLT.

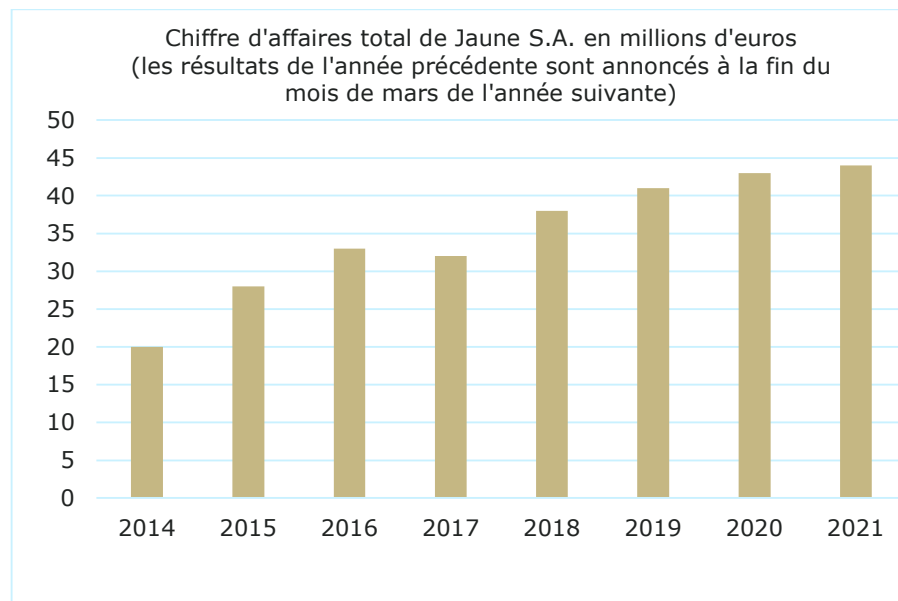
Les frais de 25 € par mois sont payables sur un compte bancaire de JAUNE S.A.. L'accord contractuel entre JAUNE S.A. et RLT prévoit que JAUNE S.A. transmet à RLT les coordonnées des clients ainsi que 20 € des 25 € d'abonnement mensuel, et que RLT fournit directement le service de contenu aux clients via la plateforme de streaming en ligne de RLT. Tout risque lié à une résiliation prématurée du contrat ou à un défaut de paiement de la redevance est assumé par RLT.

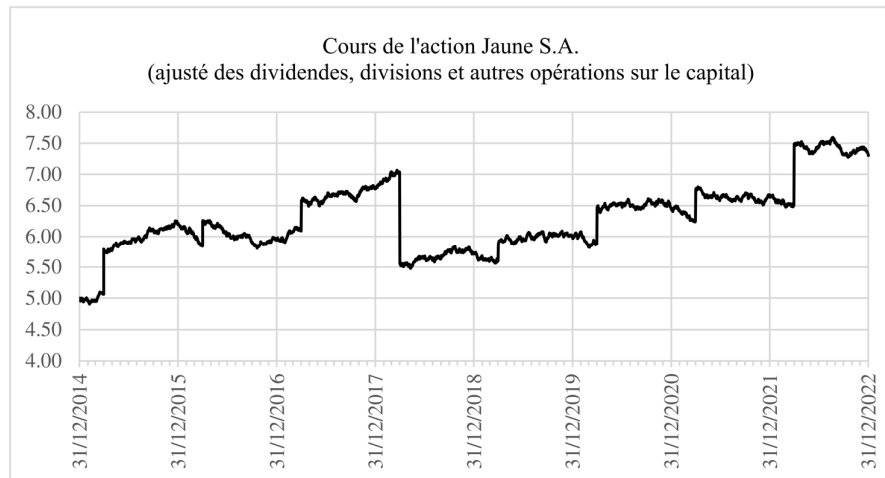
En 2021, JAUNE S.A. a pu signer avec 20 000 nouveaux clients dans le cadre du programme de collaboration RLT/JAUNE S.A.. La date de début des contrats est le 1er septembre 2021 et la durée de chaque contrat est de 12 mois.

En mars 2023, vous effectuez l'audit des états financiers 2022 de JAUNE S.A.. En effectuant cet audit, vous avez identifié qu'en 2021, les comptables de JAUNE S.A. ont reconnu des revenus liés au plan de collaboration avec RLT de 2 000 000 € et un coût des marchandises vendues de 1 600 000 €. Les comptes préliminaires pour 2022 indiquent des revenus de 4 000 000 € et des coûts de 3 200 000 € liés au schéma de collaboration. Les états financiers de 2021 ont été publiés le 31 mars 2022 avec une opinion d'audit sans réserve. En 2021, les revenus totaux de JAUNE S.A. se sont élevés à 44 000 000 € (année précédente 2020 : 43 000 000 €). Le seuil de signification a été fixé à 5% du chiffre d'affaires total actuel.

Aucune autre problématique comptable ne doit être prise en compte (veuillez ne pas tenir compte du seuil de planification (« performance matérialité »)).

Les deux graphiques ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur le chiffre d'affaires historique et l'évolution du cours de l'action de JAUNE S.A..





Question 2 (10 points)

a) À votre avis, la société comptabilise-t-elle correctement les produits conformément à la norme IFRS 15 ? Veuillez expliquer les principes pertinents de l'IFRS 15 que la société devrait prendre en compte spécifiquement pour cette transaction. (3 points)

b) Veuillez expliquer l'impact éventuel de la comptabilisation des produits de l'exercice précédent sur les états financiers de 2022 en tenant compte des normes ISA, IAS/IFRS pertinentes et en abordant les conséquences potentielles, y compris les principales obligations d'information. Dans votre réponse, veuillez décrire le cheminement de votre pensée pour parvenir à vos conclusions en tenant compte des aspects tant qualitatifs que quantitatifs pour 2020 et 2021. Vous n'êtes pas tenu de rédiger une proposition de note d'informations à fournir. (7 points)

Partie II : OPC

Votre cabinet est auditeur du fonds RITUAL SICAV, un fonds de droit Luxembourgeois multi-compartiments de la partie I de la Loi modifiée du 17 décembre 2010. L'exercice comptable se termine au 31 décembre. Vous réalisez l'audit du fonds au 31 décembre 2021. L'approbation des comptes par le Conseil d'Administration est prévue le 27 avril 2022. 4 compartiments sont actifs au 31 décembre 2021 :

Compartiment		Objectifs d'investissement	NAV
A	Actions Européennes	Le compartiment investit dans des actions de sociétés établies dans les pays de l'UE ou qui y exercent la plupart de leurs activités	100 millions
B	Actions Etats Unis	Le compartiment investit dans des actions de sociétés établies aux Etats Unis ou qui y exercent la plupart de leurs activités	100 millions
C	Actions Russie	Le compartiment investit dans des actions de sociétés établies en Russie ou qui y exercent la plupart de leurs activités	100 millions
D	Actions Europe de l'est	Le compartiment investit dans des actions de sociétés établies dans les pays d'Europe Centrale ou qui y exercent la plupart de leurs activités dont 10% maximum en Russie	100 millions

Suite au déclenchement du conflit entre l'Ukraine et la Russie le 24 février 2022, la bourse de Moscou est fermée depuis le lundi 28 février. Votre client n'est donc pas en mesure de valoriser correctement certains actifs russes investis par les compartiments C et D.

Afin de respecter l'intérêt de tous les investisseurs, le 2 mars 2022, votre client a décidé de suspendre les souscriptions et les rachats du fonds C. Il y avait quelques transactions sur le marché secondaire qui ont permis au Conseil d'administration de valoriser les titres du portefeuille du compartiment C. Le Conseil d'administration a estimé une dépréciation de 75 millions soit un impact de 75% de la NAV du compartiment. L'intention formalisée du Conseil d'administration est de clôturer le compartiment C dès que possible.

Le 2 mars 2022, le Conseil d'administration a également instruit la vente des actions russes du compartiment D. Au 27 avril, l'exposition résiduelle est de 0,4% avec une perte de 9 millions pour le compartiment D soit approximativement 9% de la NAV.



Les comptes de chacun des compartiments ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation. Aucun ajustement n'a été passé à la clôture de l'exercice.

Votre équipe commence les travaux de clôture début mars.

Question 3 (7 points)

Est-ce que les événements liés au conflit ou les décisions du Conseil d'Administration ont une incidence sur votre plan d'audit ? Décrivez les impacts du conflit sur les procédures d'audit en fonction des compartiments en faisant référence aux normes et/ou notes techniques applicables ?

Question 4 (5 points)

Sans la rédiger, détaillez l'impact du conflit sur votre opinion d'audit (au niveau de l'umbrella et de chacun des compartiments) et sur les comptes annuels de RITUAL SICAV au 31.12.21

Question 5 (4 points)

Si la clôture annuelle était le 28 février avec les mêmes considérations, est-ce que l'impact sur les comptes annuels et/ou l'opinion (se limiter à chaque compartiment) aurait été différent ?

Vous êtes auditeurs d'un autre fonds UCITS PADBOL, de droit Luxembourgeois de la partie I de la Loi modifiée du 17 décembre 2010 avec une clôture au 31.05.2022. Le fonds a deux compartiments :

PADBOL 1 a une exposition de 20% sur la Russie.

PADBOL 2 a une exposition de 3% sur la Russie.

Question 6 (4 points)

Le Conseil d'Administration vous a informé qu'il n'a pas l'intention de clôturer les compartiments. Quelles sont vos attentes par rapport aux mesures temporaires à prendre par le Conseil d'Administration concernant la protection des investisseurs pour chacun des compartiments ? Vos considérations devront prendre en compte les pratiques de marché ainsi que les informations et clarifications du régulateur dans ce contexte exceptionnel de conflit.

Partie III : Assurances

Vous êtes le manager de l'équipe d'audit en charge du contrôle légal des comptes annuels au 31 décembre 2021 de l'entreprise d'assurance non-vie luxembourgeoise ABC S.A..

Suite au début du conflit entre l'Ukraine et la Russie le 24 février 2022, le Commissariat aux Assurances (« CAA ») a demandé à l'ensemble des entités soumises à sa surveillance la mise en place de mesures de vigilance renforcée ainsi que l'analyse des impacts potentiels de ce conflit à court et à moyen terme dans 13 domaines.

Partie A

Le CAA a notamment demandé :

- le renforcement des mesures d'identification du client/bénéficiaire effectif en cas de transactions ou de prestations de service,
- une analyse des risques en relation avec les banques dépositaires.

Vous avez pris rendez-vous auprès du dirigeant agréé pour vous enquérir des mesures prises par ABC pour se mettre en conformité avec les mesures de vigilance renforcée.

Question 7 (3 points)

Veuillez indiquer les actions concrètes qu'ABC a pu mettre en œuvre pour répondre à ces demandes.

Le CAA a en outre demandé :

- une analyse de l'exposition vis-à-vis de contreparties/secteurs soumis aux nouvelles sanctions européennes/américaines,

- une revue des risques opérationnels notamment en cas de recours à des prestataires externes basés en Ukraine, en Russie, en Biélorussie ou dans les pays limitrophes à ces pays,
- une analyse de l'impact sur les primes émises et les sinistres payés,
- une analyse des engagements techniques en termes d'exclusion ou non du risque de guerre dans les zones affectées par le conflit.

ABC dispose d'un agrément dans les branches d'assurance non-vie suivantes :

- Branche 6 : Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- Branche 7 : Marchandises transportées
- Branche 8 : Incendie et éléments naturels
- Branche 12 : Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux.

ABC n'a pas de succursale dans un pays tiers.

Question 8 (3 points)

Au regard des demandes du CAA ci-dessus et en tenant compte du domaine d'activité d'ABC, veuillez expliquer trois exemples de situations concrètes auxquelles ABC pourrait faire face.

Pour chaque exemple, le candidat décrira brièvement la situation à laquelle ABC fait face ainsi que l'action concrète (cf. question 7) qu'ABC peut prendre en réaction à la situation.

Question 9 (2 points)

Le CEO doit-il notifier une autorité particulière et si oui, quel est le contenu de cette notification? Une notification à la cellule de renseignement financier est-elle nécessaire ? Que risque ABC si son dirigeant agréé se trompe ?

Dans le doute, le dirigeant agréé n'a pour l'instant pris aucune action concrète pour faire face aux situations rencontrées. Il a contacté le conseiller juridique du groupe auquel ABC appartient et attend des instructions du groupe.

Alors que la date de signature du rapport d'audit est proche, l'associé en charge du contrôle légal vous demande d'ajouter un paragraphe à ce sujet dans la lettre de déclaration que doit signer le conseil d'administration d'ABC. Il souhaite également inclure ce sujet dans lettre de recommandations.

Question 10 (2 points)

Pensez-vous que la proposition de l'associé en charge du contrôle légal soit suffisante ?

Informal English translation¹

Part I: Commercial companies

Part A

You are the auditor of YELLOW S.A., a Luxembourg-based telecommunication service provider whose equity shares are listed on the Luxembourg Stock Exchange. Thus, YELLOW S.A. prepares its 2021 financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union (IAS/IFRS). Its fiscal year begins on 1 January and ends on 31 December.

In 2021, YELLOW S.A. has entered into contracts with retail customers as follows:

- A. From 1 October 2021 on, YELLOW S.A. provides telecommunication services to 1,000 new retail customers who are combined into portfolio "RETAIL 1". In total, these customers pay monthly fixed fees of € 100,000 for these services (i.e., € 100 per month and customer). The contracts include the delivery of one handset model "S45" to each customer free of additional charges in the first month of the contract.
- B. From 1 October 2021 on, YELLOW S.A. provides telecommunication services to 3,000 other new retail customers who are combined into portfolio "RETAIL 2". In total, these customers pay monthly fixed fees of € 180,000 for these services (i.e., € 60 per month and customer). The contract terms do not include any additional services or deliveries.
- C. From 1 November 2021 on, YELLOW S.A. provides telecommunication services to 2,000 other new retail customers who are combined into portfolio "RETAIL 3". In total, these customers pay monthly fixed fees of € 260,000 for these services (i.e., € 130 per month and customer). The contracts include the delivery of one handset model "S45" to each customer free of additional charges in the first month of the contract plus one tablet device model "T3" to each customer in February 2022. The tablet device will be delivered free of additional charges, too.
- D. In November 2021, YELLOW S.A. sells 500 handsets model "S45" for a price of € 600 per unit to customers other than those in portfolios

¹ The English version is an informal translation, in any case the French version prevails.
EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS REVISEURS D'ENTREPRISES



RETAIL 1-3. In the same month, it sells 700 units of the tablet device "T3" for a price of € 400 each to other customers.

All contracts in A, B, and C run for 12 months and are non-cancellable. All payments are due before the end of each month. All customers are of high, unquestionable creditworthiness and pay the fees in due time. Value added taxes and any aspects related to the time-value of money should be disregarded (VAT = 0%; interest rate = 0%).

Question 1 (10 points)

- a) Please outline the five-steps model of revenue recognition in accordance with IFRS 15. You are not expected to explain each step in detail. (2.5pts)
- b) For each of the transactions in A-D above, please calculate the revenues for each performance obligation to be recognized by YELLOW S.A. in fiscal year 2021. Show all related calculations and schematic journal entries for the related revenue recognition transactions in fiscal year 2021 (Dr/Cr). The journal entries can be summarized at the annual level (no monthly recording of transactions required). (7.5 pts)

Part B

Your client from the exercise above (PART I), YELLOW S.A., is a rather young and dynamic telecommunications company that is rapidly growing its customer base but has not yet broken even in terms of profit/loss. Nevertheless, it has already gained a substantial market capitalization based on growth expectations. For the moment, the content in analyst conference calls focusses primarily on growth in its customer base and revenue rather than profit margin.

In 2021, YELLOW S.A. diversified into a secondary business line of selling television services. The content of the television is provided by RLT, a local Luxembourgish television chain. The business model is as follows.

Until August 2021, RLT sold its content only directly via subscriptions to its own customers. RLT charges its direct customers € 30 per month. From 1 September 2021 on, YELLOW S.A. and RLT have agreed that YELLOW S.A. capitalizes on its telecommunication distribution channel to sell RLT subscriptions. To that end, YELLOW S.A. offers its retail clients the RLT subscription for a reduced rate of € 25 per month. If a YELLOW S.A. customer is interested in this offer, they can enter into a contract with YELLOW S.A. but the contract terms state that the service is exclusively delivered by RLT. The fees of € 25 per month are payable to a YELLOW S.A. bank account. The contractual arrangement between YELLOW S.A. and RLT foresees that YELLOW S.A. forwards the client contact details plus € 20 of the € 25 monthly fee payments to RLT, and that RLT directly delivers the content service to the retail customers via RLT's online streaming platform. Any risks related to premature contract terminations or defaults on fee payments is carried by RLT.

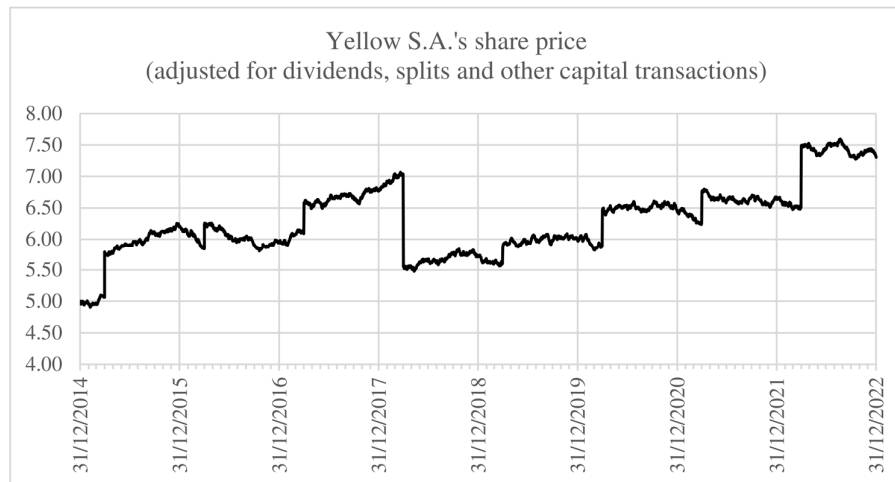
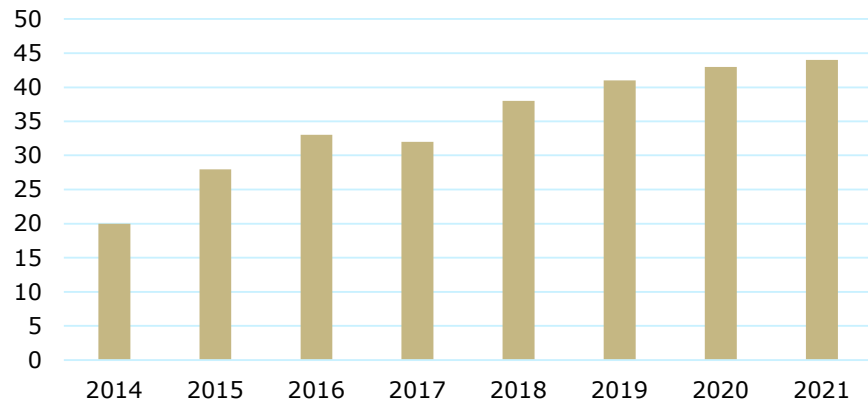
In 2021, YELLOW S.A. was able to sign 20,000 new retail clients under the RLT/YELLOW S.A. collaboration scheme. The contracts' start date is 1 September 2021 and the duration of each contract 12 months.

In March 2023, you perform the audit of YELLOW S.A.'s 2022 financial statements. While performing this audit, you identify that back in 2021, the accountants of YELLOW S.A. recognized revenues related to the collaboration scheme with RLT of € 2,000,000 and cost of goods sold of € 1,600,000. The preliminary accounts for 2022 show revenues of € 4,000,000 and costs of € 3,200,000 related to the collaboration scheme. The 2021 financial statements were published on 31 March 2022 with an unqualified audit opinion. In 2021, total revenues of YELLOW S.A. were € 44,000,000 (prior year 2020: € 43,000,000). The overall materiality threshold was set to 5% of current total revenue.

No other accounting issues have to be taken into account (please disregard performance materiality).

Some additional information on historical revenue figures and share price developments of YELLOW S.A. are provided in the two graphs below.

Yellow S.A.'s total revenues in Million €
(previous year's results are announced at the end of
March of the next year)



Question 2 (10 points)

a) In your opinion, is the company correctly accounting for the revenue in accordance with IFRS 15? Please explain the relevant principles of IFRS 15 that the company should consider specifically for this transaction. (3pts)

b) Please explain the potential impact of prior year revenue recognition on the 2022 financial statements taking into account the relevant ISAs, IAS/IFRS and addressing the potential consequences, including key disclosure requirements. In your response, **please describe your thought process in reaching your conclusions taking into account both qualitative and quantitative aspects for 2022 and 2021.** You are not required to draft any proposed disclosures. (7pts)

Part II: Funds

Your firm is the auditor of the fund RITUAL SICAV, a Luxembourg multi-fund fund under Part I of the amended Law of 17 December 2010. The financial year ends on 31 December. You will audit the fund as at 31 December 2021. The approval of the accounts by the Board of Directors is scheduled for 27 April 2022. 4 sub-funds are active on 31 December 2021 :

	Sub-fund	Investment objectives	NAV
A	European Shares	The sub-fund invests in shares of companies established in EU countries or which carry out most of their activities in EU countries	100 millions
B	US Shares	The sub-fund invests in the shares of companies established in the United States or which carry out most of their activities in the United States	100 millions
C	Russian Shares	The sub-fund invests in shares of companies established in Russia or which carry out most of their activities in Russia	100 millions
D	Eastern Europe Shares	The sub-fund invests in shares of companies established in Central European countries or which carry out most of their activities in Central European countries, of which a maximum of 10% in Russia	100 millions

Following the outbreak of the conflict in Ukraine by Russia on 24 February 2022, the Moscow Stock Exchange has been closed since Monday 28 February. Your client is therefore unable to correctly value certain Russian assets invested by sub-funds C and D.

In order to respect the interest of all investors, on 2 March 2022, your client decided to suspend subscriptions and redemptions of the sub-fund C. There were some transactions on the secondary market which allowed the Board of Directors to value the securities in the portfolio of sub-fund C. The Board of Directors estimated an impairment of 75 million, which represents an impact of 75% of the NAV of the fund. The Board of Directors formalized their intention to close sub-fund C as soon as possible.



On 2 March 2022, the Board of Directors decided to sell the Russian shares in sub-fund D. As at 27 April the residual exposure is 0.4% with a loss of 9 million for the sub-fund or approximately 9% of NAV.

The financial statements of each of the sub-funds have been prepared on a going concern basis. No adjustments were made at the year end.

Your team starts the audit work in early March.

Question 3 (7 points)

Do the events related to the conflict or the decisions of the Board of Directors have an impact on your audit plan? Describe the impact of the conflict on the audit procedures according to the sub-funds with reference to the applicable standards and/or technical notes

Question 4 (5 points)

Without preparing the audit opinion, describe the impact of the conflict on your audit opinion (at the level of the umbrella and each of the sub-funds) and on the annual accounts of RITUAL SICAV as at 31.12.21

Question 5 (4 points)

If the financial year end was February 28 with the same considerations, would the impact on the annual accounts and/or the opinion (limit your answer to each sub-fund) have been different?

You are the auditor of another UCITS fund PADBOL, under Luxembourg law of part I of the amended Law of 17 December 2010 with a financial year end at 31.05.2022. The fund has two sub-funds:

PADBOL 1 has a 20% exposure to Russia

PADBOL 2 has a 3% exposure to Russia

Question 6 (4 points)

The Board of Directors has informed you that they do not intend to close the sub-funds. What are your expectations regarding the temporary measures that will be taken by the Board of Directors concerning the protection of investors in each of the sub-funds? Your considerations should take into account market practices as well as information and clarifications from the regulator in this exceptional context of the conflict.

Part III: Insurance

You are the manager of the audit team in charge of the statutory audit of the annual accounts as at 31 December 2021 of the Luxembourg non-life insurance company ABC S.A..

Following the start of the war between Ukraine and Russia on 24 February 2022, the Commissariat aux Assurances ("CAA") has asked all entities subject to its supervision to implement enhanced due diligence measures and to analyse the potential short- and medium-term impacts of this conflict in 13 areas.

Part A

In particular, the CAA called for:

- the strengthening of measures to identify the client/beneficiary in the case of transactions or provision of services,
- a risk analysis in relation to the custodian banks.

You have made an appointment with the CEO to enquire about the measures taken by ABC to comply with the enhanced due diligence measures.

Question 7 (3 points)

Please indicate the concrete actions that ABC could implement in response to these requests.

The CAA also requested:

- an analysis of exposure to counterparties/sectors subject to the new EU/US sanctions
- a review of operational risks, particularly when using external service providers based in Ukraine, Russia, Belarus or in countries bordering on these countries
- an analysis of the impact on premiums written and claims paid
- an analysis of the technical commitments in terms of whether or not to exclude the risk of war in the areas affected by the conflict.

ABC is licensed in the following non-life insurance classes:

- Class 6: Marine, lake and inland waterway vehicles
- Class 7: Transported goods
- Class 8: Fire and natural elements
- Class 12: Marine, lake and inland waterway vehicle liability.

ABC does not have any branch in a third country.

Question 8 (3 points)

In the light of the CAA's requests above and taking into account ABC's field of activity, please provide three examples of concrete situations that ABC could face.

For each example, please briefly describe the situation that ABC could face as well as the concrete action (refer to question 7) that ABC could take.

Question 9 (2 points)

Does the CEO have to notify a particular authority – in case a notification is required, what does it cover? Is notification to the Financial Intelligence Unit necessary? What does ABC risk if the CEO is wrong?

As he had a doubt, the CEO has currently not taken any action to remediate the situation faced by ABC. He has contacted the legal counsel of the group to which ABC belongs and is awaiting instructions from the group.

As the date for signing the audit report is approaching, the audit partner asks you to add a paragraph on this subject in the representation letter to be signed by the Board of ABC. He also wishes to include this matter in the management letter.

Question 10 (2 points)

Do you think it is enough ?



Commission de Surveillance du Secteur Financier

283, route d'Arlon

L-2991 Luxembourg (+352) 26 25 1-1

direction@cssf.lu

www.cssf.lu